AAP Écophyto 2023

Dossier de

de /> la rédaction de H2o May 2023

Dans le cadre du plan Écophyto II+, des appels à projets nationaux sont lancés chaque année pour soutenir des projets en faveur d'une réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et de la limitation des risques et des impacts qui y sont liés. Ces appels à projets sont lancés par l'Office français de la biodiversité (OFB) en partenariat avec le ministà re de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le ministà re de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le ministà re de la Santé et de la Prévention et le ministà re de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour la premiÃ"re fois en 2023 une thématique prioritaire a été identifiée: "Recours à des démarches systémiques pune réduction de l'utilisation des herbicides et de leurs impacts, notamment sur les milieux aquatiques et les ressources en eau". La recherche a démontré que l'approche par substitution (remplacer un produit phytopharmaceutique de synthÃ"se par une technique alternative) est globalement insuffisante. L'approche systémique, reposant sur une combinaison de leviers, est une approche à privilégier: elle permet de concevoir des systÃ"mes plus résilients face à des perturbations externes. La conception de ces systÃ"mes de cultures combinant différents leviers pour une régulation efficace des adventices est aujourd'hui insuffisamment traitée pour une réduction durable de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Afin de combler ce déficit, l'objectif de cette thématique prioritaire est de sélectionner des projets qui proposent des approches innovantes, permettant de limiter l'utilisation des herbicides par l'association de plusieurs méthodes alternatives ou complémentaires à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de synthÃ"se, préventives et/ou curatives. Ces projets pourront également viser à produire des références en termes de transfert des connaissances à destination des conseillers accompagnant les agriculteurs dans la transition agro-écologique et à destination des agriculteurs eux-mêmes. Ils pourront privilégier des exploitations agricoles situées à proximité de captages d'eau utilisés pour la production d'eau potable afin de mesurer les impacts attendus et réels sur l'amélioration de la qualité de la ressource en eau.

Les projets ne répondant pas à la thématique prioritaire pourront être déposés dans le cadre des axes et actions du pla Écophyto II+.

L'appel à projets national prévoit une phase de dépôt unique de dossiers complets des projets candidats, avant le 31 août 2023. Un webinaire de lancement se tiendra en visioconférence le 06 juin 2023 de 14h à 16h (horaire France métropolitaine).

Information et candidatures